

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation d'un membre de la Commission de
sélection des films**

A.Gt 18-12-2001

M.B. 05-03-2003

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 22 décembre 1994 portant diverses mesures en matière d'enseignement et d'audiovisuel;

Vu l'arrêté royal du 22 juin 1967 tendant à promouvoir la culture cinématographique d'expression française, modifié par les arrêtés des 17 février 1976, 24 mars 1978, 4 avril 1995, 25 mars 1996, 21 décembre 1998 et 5 mai 1999;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 mai 1999 portant désignation des membres de la Commission de sélection des films;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2000 portant désignation des membres de la Commission de sélection des films;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 mai 2001 portant désignation des membres de la Commission de sélection des films;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 juillet 1999 portant règlement de son fonctionnement, notamment l'article 6, § 1^{er}, 10a ;

Arrête :

Article 1^{er}. - M. Claudio Paziienza, et M. Pierre-Paul Renders sont désignés en qualité de membres effectifs de la Commission de sélection des films.

Article 2. - Mme Isabelle Molhant, MM. Alain Lorfèvre, Arnaud Demunynck, Frédéric Roullier-Gall, Yves Hanchar et Olivier Dubois sont désignés en qualité de membres suppléants de la Commission de sélection des films.

Article 3. - Le présent article entre en vigueur le 12 octobre 2001.

Article 4. - La Ministre ayant l'Audiovisuel dans ses attributions est chargé de son exécution.

Bruxelles, le 18 décembre 2001.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :
le Ministre chargé de l'Audiovisuel,
R. MILLER.